ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 29 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le jeudi 29 mars 2018 à 16 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
Mme Nadine Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire-suppléant Luc Cauchon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO. 11318-03-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26-03-18**
4. **Appel d'offres et soumissions**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
    10.1 Adoption du règlement VC-448-18 « Gestion contractuelle »
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 11319-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMENENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 mars 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

6. TRAVAUX PUBLICS

7. *URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

8. *SÉCURITÉ INCENDIE*

9. *LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

10. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

10.1 *ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-448-18 « GESTION CONTRACTUELLE »*
RÉSOLUTION NO. 11320-03-18

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 février 2011, conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (ci-après appelée « L.C.V. »);

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 L.C.V. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 $ ou plus mais de moins de 100 000 $ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 573.3.1.2 L.C.V., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $ et de moins de 100 000 $ et, qu'en conséquence, l'article 573.1 L.C.V. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement numéro VC-448-18 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement numéro VC-448-18 « Gestion contractuelle ».

11. *COMPTES*

12. *DIVERS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 11321-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 16 h 11.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale

Luc Cauchon
Maire-suppléant

Brigitte Harvey
Directrice générale